



MERRIA DI FILICETU

Casa-Cumuna

20225 FELICETO

casacumunafilicetu@gmail.com

mairie.feliceto@orange.fr

Tél : 04.95.61.71.20

Compte rendu de réunion du conseil municipal
Du DIMANCHE 20 MARS 2022 A 10H00.

Etaient présents : Le Maire, Alain, Dominique, Pierre-Paul, Yves-Marie, Jean-Jacques et Patrick

Etaient Absents : Damien, Isabelle, François.

Absent excusé avec pouvoir délégué : Gérard Chuine

ORDRE DU JOUR en Session ordinaire

- .1. Adressage
- .2. Finances
- .3. Dettes
- .4. Recrutement agent technique
- .5. Redevance occupation domaine public
- .6. Dépenses RPI 4^{ème} trimestre 2021
- .7. Approbation rapport CLECT
- .8. PTIPR

Questions diverses :

- Projet cimetièrre
- Parking strambulaccie

- .1. Adressage :

Présentation détaillée de 10h30 à 11h45 par Gérard Pietry, pilote bénévole du projet d'adressage.

Le plan d'adressage a été adopté à l'unanimité des présents.

213 adresses ont été créées et nous avons recueilli 147 adresses mails des habitants du village.

Pierre-Paul et Patrick continuent le recensement et la mise à jour au quotidien.

Pour la 2^e phase du projet, qui consiste à apposer des numéros aux habitations et des plaques de rue les estimations de dépenses se situent aux environs de 15.000€, subventionnés à 80% soit un reste à charge pour la commune de 3000€. Reste à chiffrer plus précisément ce poste en arpentant le terrain afin de dénombrer exactement les besoins. La Municipalité a décidé de prendre en charge financièrement ce projet puisqu'il fait l'objet d'une possibilité de financement par le Comité de Massif. La possibilité de laisser les administrés gérer eux même cette dépense n'a pas été retenue par crainte d'un manque d'uniformisation de la signalétique

La formation des secrétaires de Mairie à l'utilisation de l'application d'adressage a été planifiée pour le mardi 22 mars.

Les administrés recevront par mail une lettre explicative ainsi qu'un lien vers une application qui leur permettra de connaître leur nouvelle adresse. Les personnes ne disposant pas d'Internet seront averties par courrier postal. Une permanence d'assistance aux personnes âgées, afin de les aider à remplir les formalités liées à l'adressage devrait être installée en Mairie aux heures d'ouverture.

Les certificats d'adressage officiels ne seront délivrés que sur demande auprès des services municipaux

Nous attirons votre attention sur le fait que, si la deuxième étape du projet ne se réalisera que sur la période 2023, les adresses créées aujourd'hui sont valables et utilisables et officiellement enregistrées dans la Base d'Adresses Nationale.

- .2. BUDGET 2022 et Finances comptes arrêtés :

En synthèse, gestion du budget 2021 exemplaire après une reprise négative en 2020....

Nous avons dégagé **26000€** entre les recettes et les dépenses, résultat qui reste encore à affiner, et la trésorerie est positive d'environ 50000€.

-Attention n'apparaissent pas encore le produit des ventes des terrains.

Vente Petrucci environ 12000€

Vente LEONETTI environ 80.000€

Vente Jobert pour laquelle les contours ainsi que le montant restent à définir, d'après un expert en immobilier la Commune pourrait prétendre à un « dédommagement d'environ 180.000€.

-**70%** des dépenses sont le fait des frais de fonctionnement, salaires, charges cotisations retraites etc., il faut bien comprendre que ce pourcentage est élevé car par ailleurs nous n'engageons aucune autre dépense et n'investissons pas pour l'instant.

-**12.3%** des dépenses sont le fait de la ligne éclairage public dans son ensemble, Nous pouvons faire de belles économies au niveau du budget éclairage municipal et entretiens, si nous passons progressivement aux Leds, avec 7500€ d'abonnement, 8800€ de consommation, et 5940€ entretien éclairage public.

-**3.5%** Sont le fait des dépenses informatiques dans leur globalité, soit environ 7000€.

-**1.6%** Plan de division foncière, Avec 3132€ de dépensés en frais de géomètre.

-**12.6%** Les autres dépenses (mineures), concernant l'entretien voirie, petit entretien, frais postaux et communications, abonnements, petites publicités, petites fournitures alimentaires, Noël.

Lors du prochain conseil Municipal, nous allons déterminer des pilotes par grosses rubriques de dépenses afin de proposer, puis de valider et engager des solutions d'économies.

Par exemple pour la partie éclairage dans son ensemble, comme pour la rubrique informatique et l'entretien du village.

-3. DETTES :

En ce qui concerne le budget 2022, il sera impératif de prendre une décision et de trouver une Solution pour l'absorption de la dette afin de pouvoir se projeter en matière d'investissements structurants (réfection des ruines, travaux sur le bâtiment communal, Travaux au hangar).

Celle-ci devra apparaitre dans le budget 2022/2023.

A ce titre, le Maire a eu un rdv de programmé avec le sous-Préfet le mardi 22 Mars, il nous fera un retour.

- .4. Recrutement agent technique ;

Nous avons eu une grosse discussion sur ce sujet car il est très difficile de recruter un CDD renouvelable sur la base de 25h, selon le souhait du Maire.

Dominique en charge de cette responsabilité insiste pour au minimum 32h, il est urgent de creuser ce point et de statuer, à l'approche de la saison estivale et de la nécessité d'une manière générale de bien entretenir le village.

Il est aussi important de préciser qu'à l'occasion des fêtes pascales, le village va accueillir environ 90 confrères et environ 200 à 250 personnes le samedi 16 avril.

-.5. Charte occupation du domaine public ;

-Ce sujet a été reporté plusieurs fois, et il nous faut maintenant statuer.

Le cadre défini, ainsi que les participations financières seront établis afin d'assurer le meilleur équilibre entre les activités actuelles ou à venir.

Les renseignements pris sur des communes similaires à la nôtre font ressortir un prix moyen de 22€ le m², sur cette base une proposition à 20€ a été faite, qui a été revue suite à discussion entre les conseillers et le Maire, afin de tenir compte de la situation actuelle et pour ne pas pénaliser les demandeurs, **le conseil Municipal, a validé la somme de 10€ le m².**

Le Maire a reçu une demande pour une surface de 30 m² qui a été accordée, pour la future activité commerciale à proximité du commerce de Margot.

Un courrier doit être établi de part et d'autre, afin d'en formaliser la demande.

Précision est apportée qu'il s'agit d'une autorisation sans emprise au sol, celle-ci doit se situer dans l'alignement de l'activité commerciale de Margot, et un marquage au sol sera effectué.

A ce jour les dates proposées seraient du 15 avril au 15 octobre, avec un règlement en fin de saison afin de ne pas pénaliser en début d'activité, les commerçants concernés.

Je joins ci-dessous, un lien qui en définit le cadre légal ainsi que les obligations administratives.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F10003>

Soit du formulaire propre à la commune, soit ci-dessous.

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14023.do

-.6. Dépenses RPI 4^{ème} trimestre 2021 :
RAS il s'agit de dépenses programmées.

-.7. CLECT :

Approbation du rapport à l'unanimité des présents.

-.8. PTIPR :

La délibération du conseil Municipal concernant la déviation d'un sentier communal actuellement utilisée par un éleveur a été rejetée à l'unanimité des présents, en effet il serait tout à fait anormal de demander à des propriétaires privés de laisser un droit de passage sur leur terrain afin de compenser la contrainte imposée, alors qu'un chemin communal public existe. **A suivre....**

=====DIVERS =====

-Projet du colombarium au cimetière :

Le Maire a présenté un projet de Colombarium, avec un devis de 5000€, qui a été validé dans son principe et qui a pour intérêt la création d'un espace de 10 places x 2 urnes par place, et qui est évolutif.

Cette demande de la part des administrés, aurait un coût minime pour la commune entre les subventions et les recettes liées aux concessions.

Par ailleurs, le Maire a présenté un devis de 10000€ afin de clôturer le cimetière d'un portail à l'autre.

-PARKING STRAMBULACCIE :

Le quartier des strambulaccie, va accueillir 3 nouveaux résidents à l'année et le problème du stationnement se pose avec de plus en plus d'acuité.

Nous allons dans un premier temps, tenter d'aplanir la butte en contrebas du mur de soutènement de l'église, ce qui permettra à au moins 4 véhicules de stationner, dans l'attente d'une solution plus pérenne.

Compte rendu validé par le Maire le 26/03/2022, et diffusé à l'ensemble des administrés par mail, Facebook casa Cumuna Filicetu « Ufficiale », plus affichage en Mairie.

Prochaine réunion sous réserves Dimanche 17 AVRIL 2022 A 10H00.

Secrétaire de séance et Rapporteur ; *Patrick SOAVI*

-Ecrivez-nous : casacumunafilicetu@gmail.com

-Retrouvez nous sur : <https://feliceto-felicetu.com>

-Abonnez-vous sur : [Facebook : Casa Cumuna Filicetu « Ufficiale »](#)

